

Mandat de Prélèvement SEPA



Vous pouvez régler votre abonnement ou votre achat de places en 4 fois par prélèvements uniquement **du 16 juin 2018 au 31 octobre 2018**.

Vous faites un premier acompte ce jour. Le solde arrondi est payable en 3 prélèvements d'un montant identique le 15 du mois.

Exemple : Vous achetez 9 places de spectacles pour un montant total de 105 € le 10 juillet et souhaitez régler par prélèvements. Vous payez 27 € le 10 juillet puis 26 € seront prélevés sur votre compte 1 fois par mois pendant 3 mois.

Pour un achat de places en juin ou juillet, les dates d'échéances sont le 15/08/18, le 15/09/18, le 15/10/18.

Pour un achat de places en septembre ou octobre, les échéances sont le 15/11/18, le 15/12/18 et le 15/01/19.

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Merci de joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire contenant votre IBAN

Acompte pour un montant de €, le

Solde :

	Date	Montant
1 ^{ère} échéance		
2 ^{ème} échéance		
3 ^{ème} échéance		
TOTAL		

Créancier :

Régie Billetterie Les 3T
21 rue Chanoine de Villeneuve
BP 10423
86104 Châtellerault Cedex

ICS : FR42ZZZ854600

contact : billetterie@3t-chatellerault.fr // 05 49 854 654

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie Billetterie Les 3T à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie Billetterie Les 3T. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. »

Fait à Châtellerault, le

Signature du titulaire du compte à débiter

RUM (réservé à la Billetterie)